



Information préoccupante

Par Lll

Bonjour,

Suite à un jugement jaf, une information préoccupante à été demandé car depuis la séparation le conflit est permanent.

J ai été recu par deux assistantes sociales de L'ASE.

Elles ont tout d'abord commencé par se montrer virulente et dans l'accusation je n'ai pas compris pourquoi ce fonctionnement? Je me suis sentie coupable et accusé. Je n'ai pas pu exprimer ma version le père ayant été reçu avant on m'a tout simplement jugé par rapport à ces propos sans se montrer neutre. Je suis inquiète car lors de cet entretien me parle de conflit de loyauté, on me dit que mon enfant de 6 ans va très mal qu'il a dit des choses lors d'un entretien fait par ces deux personnes à l'école. Il n'a vu ni médecin, ni psychologue comment peut-on en arriver à de telles conclusions en voyant l'enfant une fois? Les questions posées découlant seulement des accusations de mon-ex conjoint qui enchaîne les procédures pour une garde alternée et en est débouté. Il passe à l'étape de m'accuser de le dénigrer alors que depuis 4 ans c'est le contraire et sue malgré tout je motive mon enfant à passer de bons moments avec lui et ne relève pas les propos ramenés. Est-ce un procédé normal ?

Merci de vos réponses

Par kang74

Bonjour

Vous parlez d'un conflit parental virulent .

Et vous avouez que votre enfant n'a vu ni médecin ni psychologue .

Peut-être serait-il temps d'y penser ?

L'ASE n'est pas là pour trouver un coupable ; mais elle est là pour vérifier que votre enfant n'est pas en danger, au sens large du terme, et pour vous proposer des solutions .

Par proposer , entendez que refuser n'est pas sans conséquence .

Donc vous n'êtes pas là pour parler de votre version, elles ne sont pas arbitres, vous êtes là pour parler de la vie de votre fils chez vous de son suivi médical, scolaire, de ses problèmes, de ses activités , de ses relations avec des tiers .

Et pour répondre à leurs interrogations .

Effectivement elles peuvent solliciter toutes les personnes en contact avec votre fils ... et bien évidemment votre fils, dans un lieu neutre et chez vous (pour voir, justement la différence de comportement, ce qui tiendrait à constater, effectivement, un conflit de loyauté quand le changement est alertant)

A noter que l'une de ses deux personnes chargée d'une enquête est infirmière la plupart du temps ...

Par Lll

Merci de votre retour, il s'agit de deux assistantes sociales. Je demande un suivi mais le père s'y oppose.

Quand je décris la situation c'est par rapport à 1 ou 2 questions posées. On ne m'a quasiment pas questionné sur mon vécu de mon enfant ce qui m'étonne je ne comprends pas pourquoi les questions ne relèvent que des accusations du père. Les assistantes sociales parlant de conflit de loyauté mais elles ne peuvent pas décréter cela en ayant vu l'enfant une seule fois et sans avoir ma version des faits.

Par kang74

Je demande un suivi mais le père s'y oppose.

Parlez-en, justement aux assistantes sociales, même si je ne comprends pas que ce point, important pour l'enfant, n'ait pas été abordé devant le JAF .

Vous pouvez dès lors contacter un CMPP, qui motivera votre ex à accepter, alors qu'il y a une information préoccupante en cours .

Il y a du délai, certes .

Mais cela permet que vous ne soyez pas en tort , car on ne peut parler de conflit parental important et ne rien faire pour son enfant .

D'ailleurs si elles constatent un conflit de loyauté (certains comportements/paroles le laissent penser à priori),c'est la suite logique, pour l'affirmer ou l'infirmier d'ailleurs .

Et c'est tout à fait normal qu'il soit en conflit de loyauté s'il y a conflit parental : l'enfant se sent obligé de prendre partie . Ce comportement prouve le conflit parental donc la raison d'être de leur action : vous ne pouvez pas dire le contraire, vous l'avouez vous même .

Il va falloir voir cette enquête autrement, car si vous réagissez en pensant être accusée , en vous justifiant,en comprenant pas la logique de leurs actions et réflexion,l'enquête risque de se compliquer : elles analysent aussi vos réactions .

Par LII

J ai amener mon enfant chez le médecin, contacté le cmp. Quand lbun deux des parents ne donne pas son accord rien ne peut démarrer malheureusement.

Nous avons tenté il y a un peu plus d un an un suivi en libérale, résultat la personne a dit que mon enfant allait bien et que le suivi n était pas nécessaire.

Merci pour vos explications .